

2014



AIX TGV P13 : CREATION D'UN PARC AU SOL PROVISOIRE DE 850 PLACES

Ref : PA140116-CTT1

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIE DES
INCIDENCES NATURA 2000

ZPS FR9312009 « PLATEAU DE L'ARBOIS ».

Pour le compte de :
EFFIA



AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9



www.naturalia-environnement.fr

AIX TGV P13 : CREATION D'UN PARC AU SOL PROVISOIRE DE 847 PLACES

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000 ZPS FR9312009 « PLATEAU DE L'ARBOIS ».

Rapport remis le :

31 mars 2014

Pétitionnaire :

EFFIA

Coordination :

Caroline TA-TRUONG

Chargés d'études :

Thomas CROZE – Botaniste
Guy DURAND – Ornithologue

Rédaction

Caroline TA-TRUONG - Ecologue
Guy DURAND et Thomas CROZE

Cartographie

Olivier MAILLARD

Suivi des modifications :

26.03.2014

Première diffusion

GD, CTT

PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « *se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000* » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

Nom (personne morale ou physique) : EFFIA Concessions

Commune et département : Paris (75)

Adresse : 20 boulevard Poniatowski

75 012 Paris

Téléphone : 01 44 75 13 41

Fax : 01 44 75 24 94

Email : Pierre-Philippe.Broizat@effia.fr

Nom du projet : Aix TGV P13 : création d'un parc au sol provisoire de 847 places

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Le projet se trouve à proximité de la ZPS « Plateau de l'Arbois ».

1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

a. Localisation et cartographie

Le projet est situé à l'ouest de la gare TGV.

Nom de la commune : Aix-en-Provence..... N° Département : 13

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A environ 1 km du site : « PLATEAU DE L'ARBOIS » (FR9312009)

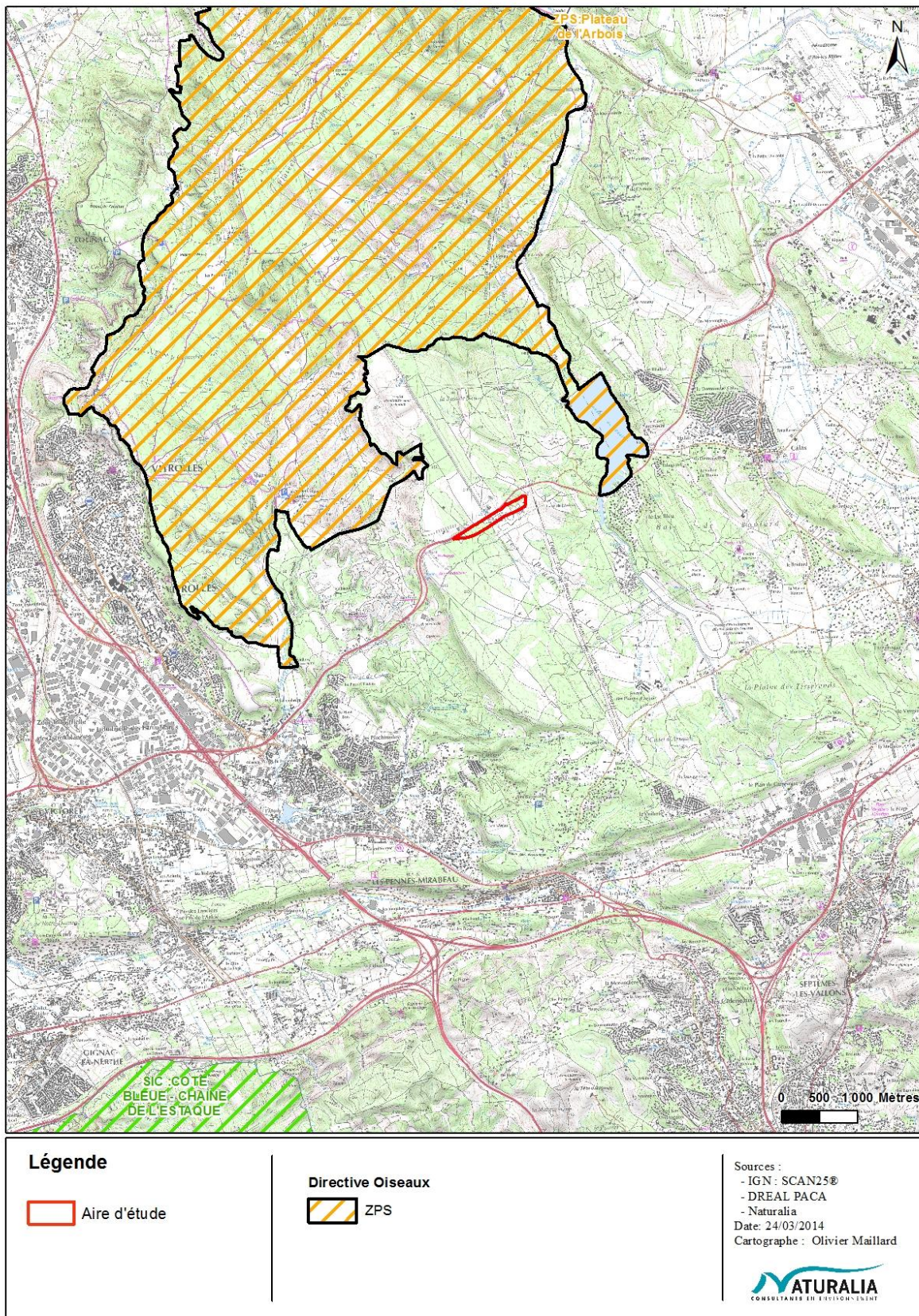


Figure 1 : localisation de l'aire d'étude par rapport au périmètre Natura 2000

b. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

L'objectif des travaux est la création d'un parc au sol provisoire (le P13) de 850 places dont 17 places PMR (avec extension possible à 1 100 places) ainsi que de son cheminement piéton.

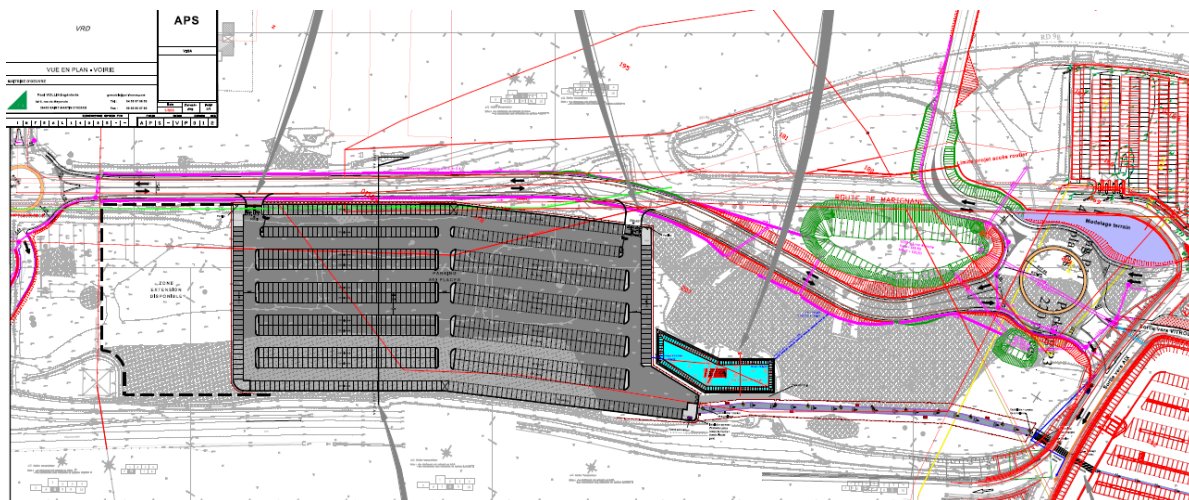


Figure 2 : Plan de masse du projet (SOURCE : EFFIA)

Travaux préalables

- Installation de chantier, base vie,
- Mise en place d'une signalétique claire au niveau de l'anneau et à proximité de la zone chantier indiquant les travaux et leur emprise,
- Mise en place de barrières Héras pour sécuriser la zone de chantier,
- Panneau de chantier : un panneau de chantier informant les usagers du type de travaux réalisés ainsi que les délais d'exécution. A mettre en place en entrée de parc et au niveau de la gare TGV.

Travaux préparatoires

- Abatage des arbres existants ainsi que le débroussaillage de la zone,
- Décapage de la terre végétale sur toute la surface (24 000 m²), évacuation en décharge contrôlée
- Terrassement en pleine masse pour mise à niveau du terrain (terrassement à la pelle mécanique avec ou sans BRH),
- Création du cheminement piéton : terrassement et mise en forme du cheminement piéton et des talus en tenant compte et en s'adaptant au dénivelé du terrain existant

c. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

Le projet prévoit la mise en place d'un éclairage puissant de l'ensemble du parc, aucune zone d'ombre ne devra être conservée (pour des raisons de sécurité (le parking étant à 400 m de la gare).

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?

Non.....

e. Essences concernées si des arbres sont supprimés

Peuplement de Pins d'Alep d'âge moyen.

f. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'interventionEmprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : environ 24 000 (m²) < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha) 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)**■ Aménagement(s) connexe(s) :**

Le P13 sera situé à l'extérieur de l'anneau routier, son accès voitures (entrées et sorties) se fera depuis le bras d'accès à l'anneau routier situé au Nord-Ouest (route existante D9G), son accès piéton sera à créer : cheminement piéton d'environ 400 mètres permettant d'entrer dans l'enceinte de la zone gare TGV par le portail Nord-Ouest (cf. Plan de masse ci-dessus).

Éclairage : Il sera probablement réalisé en enrobé avec mise en place d'un éclairage puissant respectant les normes PMR tout au long du chemin. L'éclairage sera branché sur détection de luminosité de façon à ce qu'une bonne visibilité et la sécurité soient assurées en permanence.

Eaux de voirie : Création des formes et pentes nécessaires à l'évacuation des eaux de voirie dirigées directement vers un bassin de rétention via des canalisations. Le positionnement du bassin de rétention n'est à ce jour pas déterminé avec précision, a priori dans au sein de la zone boisée. Il s'étendra sur 2 000 m².

CFO/CFA : réalisation des tranchées nécessaires à la mise en place de tous les fourreaux utiles avec pose de cablette de terre et tirage du câble d'alimentation du parking depuis le tarif vert situé au niveau de l'ouvrage P3 de la gare.

Maçonnerie et mobilier : pose d'une clôture rigide en treillis soudés sur le pourtour du par cet pose d'un portail au niveau des entrées sorties véhicules et d'un portillon à l'accès piétons.

Péage : mise en place de deux entrées sur îlots béton et de deux sorties sur îlots béton ainsi que d'une ou deux Caisses Automatiques (dont une PMR) sur dalles béton.

Signalisation : marquage au sol et panneaux piétons et véhicules.

g. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

 diurne nocturne

- Durée précise si connue : (Jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

 < 1 mois 1 an à 5 ans 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : Janvier 2015 à juin ou août 2015

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : Une fois. Parking démantelé 5 à 10 ans plus tard.

h. Entretien / fonctionnement / rejet

Rejet d'eaux pluviales directement vers un bassin de rétention de 2000 m² équipé d'un ouvrage de traitement (décanteur lamellaire) à créer via des canalisations à réaliser.

i. Budget

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

j. Questions posées

Oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet est susceptible d'altérer un ilot boisé de résineux qui se trouve déjà contraint entre plusieurs axes de circulation autour de la gare TGV.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Aucun arbre à cavités n'a été identifié dans la zone d'étude. Il s'agit d'un peuplement de Pins d'Alep d'âge moyen qui ne montre aucune capacité d'accueil pour les chiroptères et oiseaux cavicoles.

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Des espèces communes et banales s'y alimentent ou le survolent (Pie bavarde, Geai des chênes, Pigeon ramier, Rouge-gorge familier, Troglodyte mignon (hiv), Fauvette à tête noire, Mésange huppée, Pinson des arbres, Serin cini...).

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

La reproduction peut être envisagée pour des espèces communes comme la Pie bavarde ou le Pigeon ramier ; guère plus...

2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input checked="" type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope | <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> Site inscrit | |

Le projet est situé dans la ZNIEFF de type II « Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles », dans le PIG « Massif de l'Arbois » et dans le zonage PNA « Domaines vitaux - Aigle de Bonelli ».

USAGES :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Agriculture |
| <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Sylviculture |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input checked="" type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...) |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| | <input type="checkbox"/> Construite, non naturelle : |

.....

Autre (préciser l'usage) :

.....

Commentaires :

La zone se distingue en deux parties :

- une partie boisée à l'ouest qui arbore une forte naturalité ; un reliquat rappelant les milieux boisés environnants. Elle est néanmoins assez dégradée par toutes sortes de dépôts d'immondices et de déchets.

- une partie en friche à l'est qui se présente sous la forme d'un remblai végétalisé sur ses marges et dont le centre présente un faciès de terrain remanié avec un sol déstructuré et une présence très réduite de végétation rudérale.

METHODOLOGIE EMPLOYEE :

- Recherche bibliographique : les ressources exploitées concernent aussi bien les atlas régionaux que les articles scientifiques, les bases de données disponibles, les personnes ressources (naturalistes reconnus, association, ...) :
 - les Atlas régionaux (Flore, Rhopalocère, Odonates, ...) ;
 - la Base de données « Faune PACA », SILENE Faune et Flore ;
 - le DOCOB de la ZPS « Plateau de l'Arbois » ;
 - les fiches ZNIEFF.
 - les connaissances locales de l'équipe Naturalia issues d'études antérieures menées dans ce territoire.
- Les prospections ont eu lieu au mois de **février 2013**. Etant donné la période des relevés, les inventaires n'ont pu être exhaustifs.

➤ Inventaires de terrain :

Groupes inventoriés	Méthodes appliquées	Dates de prospection
Flore Habitats naturels	La lecture habitats naturels et flore consiste en : <ul style="list-style-type: none"> - Relevé floristique dans les unités homogènes de végétation et rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Code Corine Biotopes / Cahiers des habitats naturels Natura 2000) ; - Recherche ciblée sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes au regard des configurations mésologiques et des qualités des groupements végétaux en présence. 	Thomas Croze 18/02/2014
Insectes	En raison du passage précoce, la prospection des insectes a consisté en une : <ul style="list-style-type: none"> - Observation des arbres avec recherche d'indice de présence de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire. - Recueil bibliographique et évocation des potentialités au regard des habitats présents. 	Guy Durand 18/02/14
Amphibiens	La recherche des amphibiens a consisté en : <ul style="list-style-type: none"> - La recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces (mare, bassin...) ; - Recherches d'individus actifs ou sous abris (de jour). 	
Reptiles	En raison du passage précoce, aucune recherche ciblée n'a pu être menée en période optimale. Le diagnostic s'est limité à un recueil bibliographique et à l'évocation de potentialités au regard des habitats présents.	
Chiroptères	Concernant les chiroptères, l'attention s'est focalisée sur les arbres présents sur la zone d'étude. Les arbres favorables aux chiroptères (présence de fissures, trous de pic, décollement d'écorce) ont été recherchés. Aucune prospection acoustique n'a été réalisée dans le cadre de ce formulaire en raison de la date non pertinente.	
Oiseaux	L'avifaune a été inventoriée par observations visuelles directes, écoutes et recherches de sites de nidification. Une analyse du potentiel attractif pour les espèces patrimoniales nichant à proximité (Grand-Duc, Circaète Jean-Le-Blanc, Aigle de Bonelli...) a été réalisée en fonction des habitats de l'aire d'étude et des continuums écologiques alentour.	

MILIEUX NATURELS :

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	La partie Est du site est investie par une mosaïque d'ourlet à brachypode rameux et de tonsures d'annuelles. Cet ensemble pelousaire (EUNIS : E1.311 ; EUR : 6220) s'inscrit dans les interstices des garrigues et boisements. Habitat peu typique et partiellement dégradé. Cette formation est identifiée comme d'intérêt communautaire : 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * _ habitat prioritaire.
	Des fourrés à <i>Spartium junceum</i> (EUNIS F5.4) prennent place localement en marges de la moitié Ouest du site, ils témoignent de perturbation des sols. <i>Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire.</i>		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	La partie Ouest du site développe d'important peuplements herbacés structurés par des espèces ubiquistes synanthropes, elles témoignent du bouleversement récurrent des sols (eutrophisation, roulement) de ce terrain vague. <i>Cet ensemble de friches méditerranéennes en association avec des zones rudérales (EUNIS : I1.5) ne sont pas rapportées à la directive 92/43/CEE</i>
	La partie Est du site développe en mosaïque avec les pelouses et garrigues des formations arborées constituées de chêne vert et de pin d'Alep. Il s'agit là de forêt mésoméditerranéenne de chêne vert (EUNIS : G2.12) infiltrée par <i>Pinus halepensis</i> qui figure ici un élément pionnier témoignant de destructions anciennes de l'habitat. Cette formation représente un habitat d'intérêt communautaire : 9340-Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		

Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	Néant	
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	Néant	
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	Néant	
Autre type de milieu	Néant	

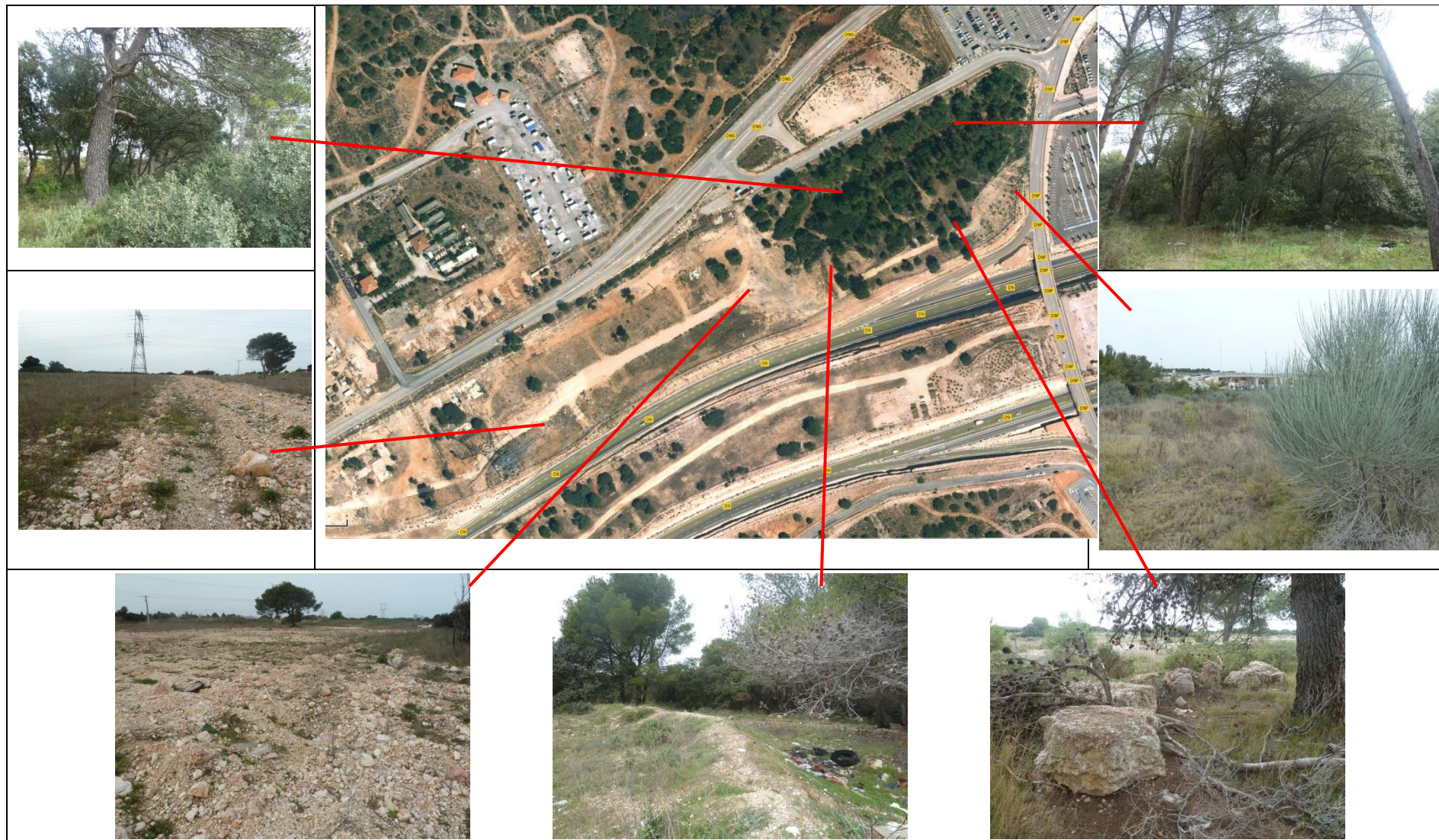
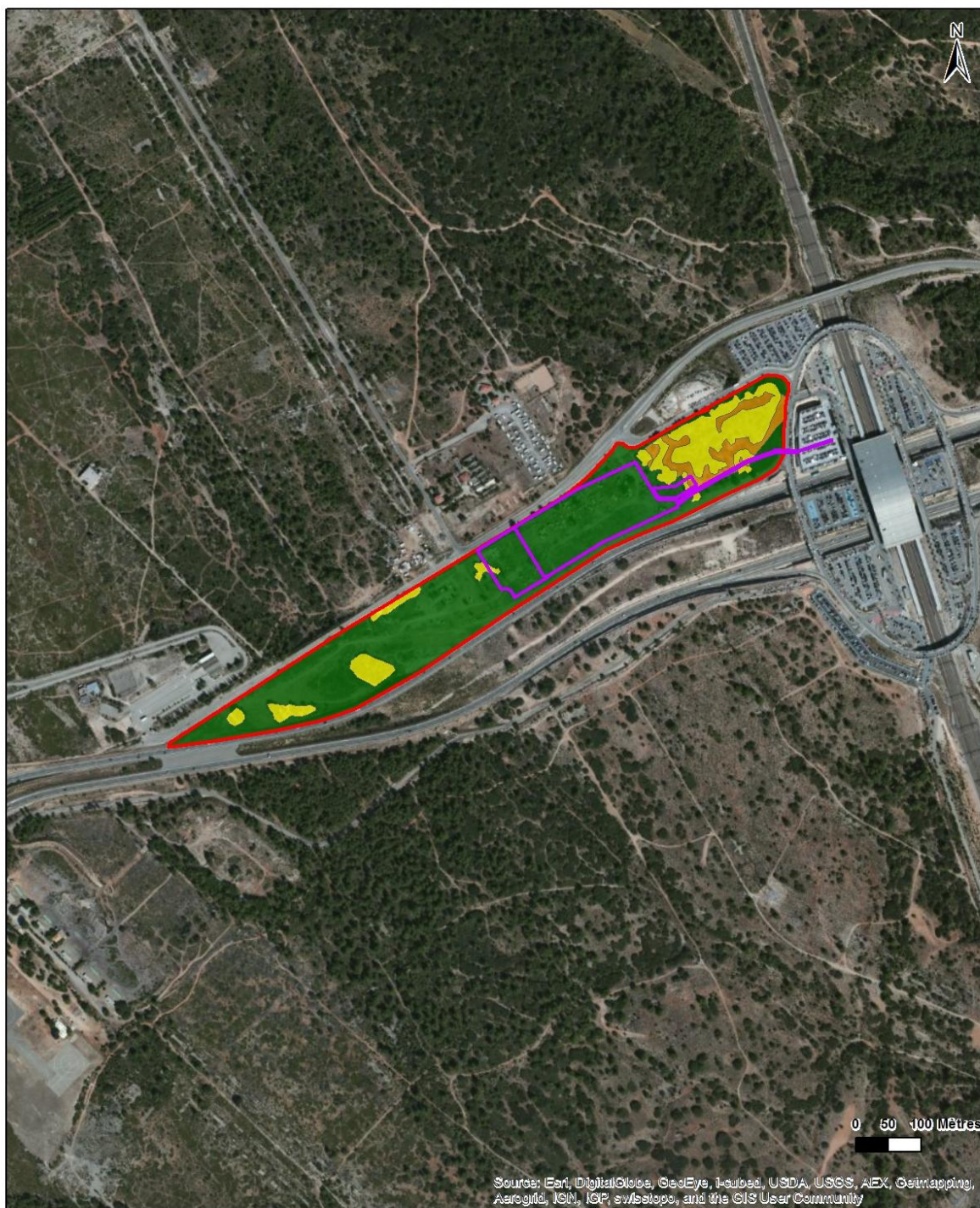


Figure 3 : Illustrations de la zone d'étude



Légende	Habitats naturels dominants	Sources :
 Aire d'étude	 Complexes de friches méditerranéennes et zones rudérales (EUNIS : I1.5 ; EUR : NC)	- Naturalia Date: 26/03/2014 Cartographe : Olivier Maillard
 Projet	 Forêts mésoméditerranéennes de Chêne vert et Pin d'Alep (EUNIS : G2.12 ; EUR : 9340)	
	 Garrigues à Chêne kermès et parcours substepmiques de graminées et d'annuelles (EUNIS : F6.11 x E1.3 ; EUR : 6220*)	

Chemin: N:\PROFESSIONNEL\2014\ETUDES\EPFIA Parking Gare TGV Als-sig\doc_habitats_v1_20140324.mxd

Figure 4 : Cartographie des habitats naturels

ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AU FSD DU SITE NATURA 2000 CONCERNE :

Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<i>Aythya nyroca</i>		
<i>Botaurus stellaris</i>		
<i>Ixobrychus minutus</i>		
<i>Nycticorax nycticorax</i>		
<i>Egretta garzetta</i>		
<i>Egretta alba</i>		
<i>Ardea purpurea</i>		
<i>Aquila fasciata</i>		
<i>Pernis apivorus</i>		
<i>Milvus migrans</i>	x	Survol
<i>Milvus milvus</i>		
<i>Circaetus gallicus</i>		
<i>Circus aeruginosus</i>		
<i>Circus cyaneus</i>		
<i>Circus pygargus</i>		
<i>Falco peregrinus</i>		
<i>Tetrax tetrax</i>		
<i>Burhinus oedicephalus</i>		
<i>Bubo bubo</i>		
<i>Asio flammeus</i>		
<i>Caprimulgus europaeus</i>		
<i>Alcedo atthis</i>		
<i>Coracias garrulus</i>		
<i>Calandrella brachydactyla</i>		
<i>Lullula arborea</i>		
<i>Anthus campestris</i>		
<i>Lanius collurio</i>		
<i>Acrocephalus melanopogon</i>		
<i>Sylvia undata</i>		
<i>Emberiza hortulana</i>		

Autres espèces non communautaires listées au FSD du site :

Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<i>Anas crecca</i>		
<i>Anas platyrhynchos</i>		
<i>Aythya ferina</i>		

<i>Aythya fuligula</i>		
<i>Phalacrocorax carbo</i>		
<i>Falco subbuteo</i>		
<i>Accipiter nisus</i>		
<i>Fulica atra</i>		
<i>Clamator glandarius</i>		
<i>Otus scops</i>		
<i>Merops apiaster</i>		
<i>Lanius senator</i>		

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE:

Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<i>Athene noctua</i>		
<i>Lanius meridionalis</i>		
<i>Monticola solitarius</i>		
<i>Picus viridis</i>		
<i>Tyto alba</i>		
<i>Upupa epops</i>		

ESPECES REMARQUABLES HORS FSD :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Potentiel	Habitats favorables notamment dans le bosquet de Pins d'Alep
	Couleuvre de Montpellier	Potentiel	Friches favorables
Mammifères terrestres	Ecureuil roux	Avéré	Quelques indices de présence mais niveau de fréquentation réduit
	Chiroptères communs (Pipistrelles sp)	Potentiel	En alimentation. Habitat faiblement fonctionnel. Aucune possibilité de gîtes.
Oiseaux	Passereaux communs (Pie bavarde, Mésange huppée + fringilles)	Avérés	Effectifs réduits. Présence limitée à l'alimentation. Faible capacité d'accueil pour la reproduction (bosquet de Pins)
Plantes	<i>Ophrys provincialis</i>	Potentiel	La partie Est du site d'étude est susceptible d'abriter cette espèce affiliée aux pelouses sèches méditerranéennes.

	<i>Carduus acicularis</i>	Potentiel	La partie Ouest du site est susceptible d'abriter cette espèce affiliée aux milieux cultivés ou perturbés. Par ailleurs, connue et bien représentée à quelques centaines de mètres du site
--	---------------------------	-----------	--

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE REMARQUABLE :

La zone à l'étude se trouve isolée au milieu d'un réseau dense d'infrastructures routières évoluant autour de la gare TGV. Les habitats y sont de très faible intérêt et les connexions avec les grandes entités naturelles périphériques peu évidentes.

A l'extrême Est, le bosquet de pins peut être considéré comme une zone refuge lors des déplacements Nord – Sud de la faune dans ses mouvements qui l'amènent à traverser la RD9 et les bretelles d'accès à la gare TGV.

4. INCIDENCES DU PROJET

→ Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Pour la faune, les habitats en présence sont tellement dégradés qu'ils ne présentent qu'une capacité d'accueil négligeable. La disponibilité en habitat nettement plus favorables est grande aux abords de la gare TGV, aussi la zone peut être considérée comme impropre à l'accueil des espèces communautaires ayant justifié la désignation de la ZPS.

Pour les milieux naturels et la flore :

- **Atteinte à l'intégrité fonctionnelle de l'espace naturel** : le site s'inscrit au sein d'une trame naturelle dont l'intégrité des relations sols-plantes constitue le gage sur le long terme des possibilités d'évolution (spatiale et temporelle) des peuplements biologiques face à la variation des conditions climatiques prédites/avérées. La destruction et la fragmentation d'ensembles naturels représente une perte des fonctions biogéographiques et évolutives de l'espace (persistance, migration / spéciation-adaptation) et un risque notable d'atteinte aux équilibres écologiques garant de nos possibilités d'existence.

Bien que partiellement perturbé (partie ouest) l'espace du site offre de claire potentialité de résilience, maturation et complexification de l'écosystème. Les végétations de friches développées sur le terrain vague de la partie Ouest, qui a subi d'importantes restructurations, sont la preuve des processus en cours de cicatrisation des couvertures végétales (stade pionnier) et du potentiel de développement des continuités entre le sol et son peuplement aérien. Par ailleurs l'espace Est encore relativement intègre est en passe de subir des atteintes indirectes.

- **Atteinte aux facultés de persistance et de maturation de végétations rares, originales et en régression** : l'emprise projet s'inclue au sein d'un contexte biogéographique singulier : le domaine méditerranéen (qui ne représente que 9% du territoire français). L'aire bioclimatique de transition entre le thermo-et le méso-méditerranéen représente une fraction encore plus réduite de l'espace hexagonal qui plus est, est convoité et investi par une urbanisation massive qui atteint avec régularité l'intégrité des peuplements. En son sein, se développent donc des végétations particulièrement remarquables et en régression dont l'intérêt biogéographique et conservatoire ne peut être négligeable compte tenu de leur distribution restreinte. Des habitats patrimoniaux et d'intérêts communautaire et prioritaire sont ici en passe d'être irrémédiablement détruits.

- **Atteinte potentielle aux facultés de persistance et d'évolution de végétaux rares, originaux et en régression** : l'emprise projet s'inclue au sein d'un espace où la présence d'espèces remarquables est attendue. Ce secteur biogéographique constitue pour plusieurs taxons rares un espace potentiel de développement. Des espèces comme *Ophrys provincialis* (endémique provençale protégée en PACA) ou *Carduus acicularis* (sténoméditerranéenne septentrionale atteignant ici sa limite occidentale, protégée en PACA) s'y développent probablement. Il s'agit de taxons à distribution restreinte, dont les populations ne présentent pas de tendances à l'agrégation et subissent une régression notable et pour ces raisons bénéficient d'un statut légal de protection.

Habitats d'Intérêt Communautaire	Perturbations possibles
6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	Destruction directe et permanente au sein de l'aire projet. Perte irrémédiable (destruction des composantes structurales de l'habitat: sols et sous-sol) Altération indirecte permanente/temporaire sur les marges de l'aire projet
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Destruction indirecte et permanente sur les espaces connexes par report des activités dégradantes (dépôt de matériaux....)

→ **Destruction ou perturbation d'espèces Inscrites au FSD du site NATURA 2000**

Aucune des espèces listées au FSD de la ZPS « Plateau de l'Arbois » n'est envisagée dans l'aire d'étude en raison de la qualité médiocre des habitats et des perturbations diverses qui l'entourent (fréquentation humaine, décharge, circulation routière...).

Aucune destruction ou perturbation des individus et de leurs habitats n'est attendue dans ce contexte.

→ **Destruction ou perturbation d'espèces non Inscrites au FSD du site NATURA 2000**

La faible capacité d'accueil de la zone ne laisse présager que de la présence d'un nombre limité d'espèces, toutes parmi les plus communes et les moins exigeantes. Quelques espèces d'oiseaux et de reptiles semblent les plus sensibles, notamment dans le bosquet de pins et des abords.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Fonction vitale sur le site	Perturbations possibles
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Potentiel en reproduction	Destruction d'individus Destruction d'habitats d'espèces
	Couleuvre de Montpellier		
Mammifères terrestres	Ecureuil roux	Potentiel en reproduction	Destruction d'individus Destruction d'habitats d'espèces
Oiseaux	Passereaux communs (Pie bavarde, Mésange huppée + fringilles)		
Plantes	<i>Ophrys provincialis</i>	Potentiel	Destruction directe et permanente d'individus Destruction directe et permanente d'habitats Altération des liens fonctionnels (géographique et évolutif)
	<i>Carduus acicularis</i>	Potentiel	

→ **Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques**

En l'absence de tous milieux aquatiques, seule la trame verte est à considérer ici.

La destruction du bosquet de pins ne devrait pas altérer les flux existants, s'ils existent encore, car l'espace est déjà largement perturbé par les infrastructures linéaires et ferroviaires.

5. PROPOSITIONS DE MESURES

Au regard de l'absence d'incidences significatives du projet sur les espèces et habitats naturels ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 considérés, aucune mesure n'est nécessaire.

Il n'en demeure pas moins que certaines surfaces d'habitat d'intérêt communautaire sont présentes dans l'aire d'étude.

Il est précisé également que les reconnaissances de terrain ont révélé la potentialité de présence de plusieurs espèces patrimoniales et à ce titre quelques recommandations générales peuvent être énoncées :

- des relevés complémentaires seront réalisés aux périodes optimales pour savoir si oui ou non les 2 espèces protégées de flore sont présentes sur le site du projet : début avril pour l'Ophrys Provençalis et juin pour la Carduus acicularis. En cas de présence de ces espèces, il pourra être envisagé d'éviter les stations ;
 - réduire l'emprise des aménagements au maximum à la seule partie remblayée (en laissant intact le bosquet de pins d'Alep, refuge pour quelques espèces de la faune ordinaire ;
 - effectuer les travaux hors de la période sensible liée au cycle de reproduction des espèces animales présentes ou potentielles (avril à fin août) ;
 - s'assurer de ne pas favoriser en phase travaux l'expansion d'espèces envahissantes ;
 - privilégier des aménagements paysagers qui remettent en valeur le site en utilisant des essences locales agencées en mosaïque de garrigue.
-
-

6. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Aucune espèce listée au FSD du site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » ne fréquente le site d'étude.

La zone étant très dégradée seuls des lambeaux d'habitats communautaires persistent dans le bosquet de Pins d'Alep mais qui ne sont rattachés à aucune site communautaire désigné au titre de la Directive Habitats.

Pour ce qui est des chiroptères, le site n'abrite pas de capacité de gîtes et seule une activité de chasse pourrait être enregistrée. Dans ce contexte, aucune espèce de l'annexe II ne devrait avoir de lien fonctionnel fort avec le site.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Avignon

Signature :

Le (date) : 25/03/2014

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »